L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 9 FEVRIER 1847.

IMPRIME ET PUBLIE PAR MAGNE & WEISSE, No. 81, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS: MARDI MATIN, 9 FEVRIER 1847.

NOMINATIONS WHIGS: POUR SENATEURS

JAMES P. FRERET.
FERGUS GARDERE.

POUR REPRESENTANT DU 3me DISTRICT

RANDELL HUNT.

ASSEMBLEE GENERALE DES WHIGS.

Les Whigs de la Nouvelle-Orléans sont convoqués à une réunion générale qui aura lieu à la Bourse St. Louis, mercredi soir, à 7 heures, pour adopter des mesures destinées à assurer le succès de leurs candidats à la prochaine élection spéciale. Whigs, trouvez-vous en masse à cette assemblée.

☞ Les whigs de notre ville n'ont pas besoin qu'on leur recommande de se rendre à l'assemblée générale convoquée pour demain soir, à la Bourse St-Louis. Nous sommes à la veille de l'élection et chacun doit s'empresser de faire preuve de zèle.

☞ Les journaux du parti locofoco, qui ont quelque sens et quelque modération, attaquent assez vivement la *publication* de la lettre du général Taylor, mais ils épargnent la *lettre elle-même*. Cela est tout naturel; car il n'y a rien dans cette lettre qui ne soit convenable et digne; rien qui ne porte l'empreinte de cette sagesse et de cette réserve que le général Taylor sait unir à une ardeur toute juvénile; rien surtout qui soit un reproche direct contre l'Administration. Nous l'avons dit et répété, c'est surtout la justification d'un acte qu'on a blamé dans le temps et que le général tient néanmoins pour un acte de sagesse. Si quelques faits cités par lui engagent la responsabilité de l'Administration, ce n'est assurément pas lui qu'il en faut accuser. Ce n'est pas lui surtout qu'il faut rendre comptable, jusqu'à plus ample informé, d'une publicité qui n'est point son fait.

Les journaux locofocos un peu haut placés le comprennent si bien qu'ils ne touchent cette question qu'avec toute réserve. L'*Union* elle-même tout en se récriant fort vivement contre les journaux qui se servent de la lettre du général Taylor pour s'élever contre la conduite de l'Administration, ne tonne ni contre la lettre ni contre son auteur. "L'administration assurément ne peut approuver la lettre du général Taylor," voilà toute la plainte de la feuille officielle, car elle sait bien que, si l'on feuilletait la correspondance particulière de nos généraux, celle même de Washington, l'on pourrait y trouver des lettres bien autrement *compromettantes* que ne l'est celle du vainqueur de Monterey. Mais les journaux à la suite ne sont pas obligés d'entrer dans de pareilles considérations; ils crient, ils s'indignent, ils frémissent d'horreur en parlant de cette épouvantable lettre que peut être on n'ont pas même lue. Il faut les laisser faire: le bon sens public suffit pour faire justice de leurs clameurs.

Le *Republican* de Savannah traite fort durement à majorité de la chambre des représentans qui a su transformer en une espèce de censure les résolutions de remerciement, présentées par M. Cocke.

"Nous ne saurions trouver de paroles, dit ce journal, pour dire de quel mépris on devrait couvrir la chambre des représentans pour la grossière insulte qu'ils viennent d'adresser avec préméditation au commandant en chef de notre armée du Mexique. Nous nous attendions à presque tout de la part des membres du parti dominant au Congrès, mais n'était-ce pas assez pour eux que d'avoir montré si peu d'égards envers les grands intérêts du pays et tant de dédain pour toutes les convenances et le respect personnel? N'était-ce pas assez pour eux que d'avoir gaspillé des millions et jeté l'humiliation et la honte sur la nation? Ne pouvaient-ils pas choisir un autre mode de dégradation plutôt que d'aller adresser une lâche insulte à un homme qui a blanchi au service de la patrie et qui peut-être dans le moment a ajouté un nouveau lustre à la gloire de nos armes? Nous doutons que les annales du passé puissent nous fournir un exemple du même genre. La populace insensée de la France Révolutionnaire n'a pas à rougir de ses excès; elle trouvera toujours une excuse dans les longues souffrances qu'elle avait eu à subir et l'espèce d'enivrement furieux qui la poussait à la vengeance. Elle avait d'ailleurs le courage de ses fureurs, et ne se rendait point coupable d'ingratitude. On n'en peut dire autant de ceux qui traitent aussi mal le général Taylor. Assurément le pays ne peut pas tolérer une pareille conduite de la part de ses législateurs. Des démagogues peuvent se montrer ingrats et oublieux de l'honneur et de la dignité nationale, mais le peuple ne saurait suivre un pareil exemple. Il honorera, il récompensera l'homme qu'on traite si indignement. Le cœur du peuple est avec le vieux héros, et ses ennemis auront peut-être un compte sévère à rendre à l'indignation populaire."

Depuis que nous avons le bonheur de vivre sous le régime du Locofocoisme, il s'introduit chaque jour dans notre système des modifications qui, pour s'accomplir insensiblement, n'en sont pas moins fort sérieuses. Naguères encore c'était au Congrès qu'appartenait l'initiative des mesures législatives; c'étaient les membres du Congrès qui préparaient les bills et les offraient à l'approbation des deux Chambres. Nous arrivons peu à peu à nous défaire de cette habitude, et depuis cette session principalement, tout émane du Président et de son cabinet. C'est l'Exécutif qui se charge du travail préparatoire; et quand il a rédigé à sa convenance un bill dont il a besoin, il trouve toujours quelque complaisant ami qui se charge de le lancer dans l'une des deux Chambres. Les comités eux-mêmes, quelques uns au moins, s'en chargeraient, s'il le fallait. Les choses se passent presque exactement comme dans certains pays de l'Europe: le ministère rédige un *projet de loi*, puis l'apporte aux Chambres qui le discutent et l'adoptent. L'intermédiaire seul est différent; mais le résultat est identique.

Les deux mesures les plus importantes de la session dernière et de la session actuelle, le tarif de 1846 et le bill de l'emprunt, sont sorties toutes faites des bureaux du secrétaire de la trésorerie. Toutes deux ont été longtemps discutées et examinées avant d'arriver devant le congrès; et on les a apportées aux représentants du peuple, en leur disant en quelque sorte: "Tenez, votre besogne est faite; vous n'avez plus qu'à adopter." Et les locofocos s'empressent de se rendre à la parole du maître; c'est à peine s'ils laissent à leurs adversaires le droit de discuter et de proposer des amendements. Il semble que ce soit un impérieux devoir de ne pas toucher au fond de ces mesures exécutives. *Sint ut sunt*, telle semble être la devise du parti. Cela est si vrai que les membres du congrès qui ont essayé de transformer en un emprunt franchement avoué, l'emprunt déguisé du bill de vingt-trois millions, ont été assez vivement malmenés par la majorité.

Cette manière de procéder est un des bienfaits du locofocoisme; et il n'est pas hors de propos de signaler ce nouveau système, afin que l'on voie comment le parti dominant entend l'exercice de l'autorité dans une république. Il tend chaque jour à augmenter d'une façon exorbitante les attributions et la responsabilité de l'Exécutif, il arrive tout naturellement à concentrer tous les pouvoirs dans une seule main. Cela ne vous semble-t-il pas essentiellement démocratique?

☞ Quelques-unes des pièces de la correspondance échangée entre le général Taylor et le département de la guerre, ont été, par l'ordre du Président, soumises aux comités des deux chambres, et cette communication a donné lieu à beaucoup de commentaires de la part des correspondants de Washington. Il paraît qu'il s'agissait uniquement de démontrer aux comités que les Réguliers étaient préférables aux Volontaires. On pense que les comités ont été pleinement satisfaits de la démonstration.

Avis aux Journaux.—La dernière circulaire du directeur-général des Postes avait inspiré à quelques-uns de nos confrères des doutes sur le droit que possèdent les journaux d'envoyer à leurs abonnés leurs *bills* sous la même enveloppe que leur feuille, sans avoir besoin de payer un supplément de port. L'administration des Postes, interrogée à ce sujet, vient de résoudre la question affirmativement. "Tout aussi bien qu'avant le passage de la loi postale de 1845, les éditeurs de journaux peuvent transmettre leurs bills d'abonnement, francs de port, suivant les dispositions de la section 156 des règlemens de l'administration des Postes."

La malle du Nord a manqué hier au-delà de Charleston. Nous profitons de la place que cela nous laisse pour donner toute la suite de notre *Petite chronique Parisienne*.

H. Herz et Sivori.—Ces deux artistes sont arrivés hier dans notre ville. Ils venaient de Colombus, après avoir séjourné quelque temps à Charleston et à Savannah, où, toute proportion gardée, ils ont obtenu des triomphes aussi brillans que ceux qui ont signalé leur passage dans les villes du Nord. Ils doivent faire *fanatisme* parmi nous. Henri Herz a pour lui non-seulement sa réputation, mais encore la popularité dont jouit sa musique. Sur quel piano ne la trouve-t-on pas! M. Sivori n'a pas ce dernier avantage; mais la renommée de son talent a excité parmi nous une curiosité si vive que tout le monde voudra l'entendre. La réunion de deux hommes aussi éminens ajoutera d'ailleurs un prix infini à leurs concerts. Qu'ils commencent donc bien vite; et ils se verront entourés sur le champ d'une foule empressée, capable de les comprendre, capable de les apprécier. Notre public, ou du moins la majeure partie de notre public est animée d'une véritable sympathie pour les artistes qui se prennent au sérieux. Elle n'a pas besoin de *réclames* pour venir à eux et leur faire l'accueil qu'ils méritent.

Mlle Blangy.—Les deux dernières soirées de cette charmante danseuse ont dignement couronné son séjour parmi nous. Samedi, malgré le tems le plus épouvantable, la salle du Théâtre Américain était comble; et dimanche elle était trop étroite pour la foule qui s'y pressait. Le public avait voulu faire de dignes adieux à l'artiste qu'il a prise en si grande faveur: artiste et public se séparent satisfaits l'un de l'autre; mais il reste au dernier l'espérance de revoir quelque jour la gracieuse fée qui s'envole. Le retour de Mlle Blangy sera une véritable fête et nous lui conseillons, dans l'intérêt de nos plaisirs, de ne pas trop longtemps s'oublier à la Havane. Que ses succès là-bas ne lui fassent pas oublier ceux qui l'attendront encore ici.

Chronique Locale.

Cinquième cour de district.—Dans l'affaire de P. A. Hughes, demandant un writ de *quo warranto* contre les trois commissaires nommés à l'effet de tenir une seconde élection de directeurs de la compagnie de la Bourse des Marchands de cette ville; la cour a décidé hier que les actionnaires n'avaient pas le droit de déclarer la première élection tenue en décembre dernier, de non avenue. Cela appartenait à une cour de justice. En conséquence, la cour a maintenu le quo warranto et a déclaré l'élection de février dernier, de non avenue. Les défendeurs paieront les frais du procès.

On se souvient que M. Bennett B. Simms a été envoyé récemment à la prison de paroisse pour s'être porté à des voies de fait, dans l'enceinte même de la chambre, envers un des honorables représentants de l'Etat. La chambre qui avait donné l'ordre d'emprisonnement, a enjoint hier au sergent-d'armes d'aller libérer le prisonnier, ce qui a été fait à l'instant même.

Police.—Le nommé John Canon, accusé de vol de chevaux, et Nathaniel M. Parsons, de vol simple, ont été conduits hier au bureau du recorder Baldwin, qui, après l'investigation préalable, les a renvoyés tous les deux par-devant la première cour de district.

Cour suprême.—Ce tribunal a ajourné à lundi prochain la lecture des décisions qu'elle devait rendre hier.

Ire cour de district.—Thomas Casey, accusé de vol, a été hier mis en jugement, et trouvé coupable.

Elizabeth Johnson, f. d. c. l., accusée d'un semblable délit, a été acquittée.

Henry Smith, accusé d'avoir enlevé, il y a quelque temps, du magasin de M. Gauné, situé rue de Chartres, une pièce de cotonnade, a été également acquitté par le jury.

Conseil de la Municipalité No un.—Séance de lundi soir. Le Recorder Genois occupe le fauteuil.

Le secrétaire donne lecture d'un message du Maire, désapprouvant la résolution de M. Fabre, relativement au jeu de loto. M. Fabre demande au secrétaire quel jour la résolution a été transmise au Maire. Le secrétaire répond que la dite résolution a été transmise au Maire jeudi dernier. M. Fabre propose alors de référer ce message au comité des réclamations; mais cette motion a été mise de côté par le président. M. Hagan fait la motion que le conseil maintient le véto du Maire. Sur cette motion, l'appel nominal est demandé par M. Fabre. Le véto est maintenu par 5 oui; 3 non.

Le secrétaire lit ensuite plusieurs propositions cachetées de différents individus pour le nettoiement des rues du 2d district.

Sur motion de M. Latour, la proposition de M. Philip Lambert est acceptée. Il propose de faire l'ouvrage pour la somme de $2,600 annuellement.

Une lettre de M. Carlisle Pollock, le contracteur pour le nettoiement des rues du 4me district, est lue et est référée au comité des réclamations.

Les personnes suivantes sont envoyées par le Maire au conseil, comme commissaires, pour prendre le recensement de la première Municipalité, conformément à une loi récemment passée par la Législature:—MM. G. S. Stevenson, Lucien Dubuc et E. A. Michel. Les deux premiers noms sont confirmés, le dernier est rejeté.

Le conseil ordonne que lundi prochain, il procédera à l'élection d'un collecteur sur les chiens.

La nomination de M. Armand Dejean est ensuite envoyée par le Maire, comme commissaire, pour faire le recensement de la municipalité, en remplacement de M. Michel, dont le conseil vient de rejeter la nomination. Le nomination de M. Dejean est confirmée.

Après quelques affaires de peu d'importance, le conseil s'ajourne.

LEGISLATURE DE LA LOUISIANE.

Chambre des représentans—*Lundi 4 février.* M. Texada présente, au nom de M. Joffrion, une résolution enjoignant au sergent d'armes de relaxer immédiatement M. Bennett B. Simms, renfermé dans la prison de paroisse par ordre de la Chambre.—Adoptée.

M. Wiltz présente un mémoire de M. J. P. Canonge, ex-juge de la Cour criminelle du 1er District, touchant certaines réclamations que le pétitionnaire a contre l'Etat. Référé au comité judiciaire.

M. Sandidge présente une résolution conjointe, défendant à l'imprimeur de l'Etat de publier les rapports des comités ou leurs projets de loi, à moins que lesdits rapports et projets de loi ne fassent partie du procès-verbal.—Cette résolution est lue trois fois et adoptée.

M. Smith présente une résolution, enjoignant au conservateur du bureau des terres publiques de faire savoir à la Chambre comment il a disposé des terres de la 16me section.—La résolution passe.

M. Tuomey, au nom de la majorité du comité des élections, rapporte un acte pour faire des assesseurs des officiers éligibles par le peuple, dans toutes les paroisses, celles d'Orléans et de Jefferson exceptées.—Déposé sur le bureau sujet à l'appel.

M. Texada, au nom du comité des améliorations, introduit un acte pour améliorer les différents cours d'eau de l'Etat.—Référé au comité judiciaire.

M. Carrigan présente une résolution, à l'effet de nommer une commission de trois membres chargée de s'enquérir de la manière dont les lois de la dernière session ont été traduites en français.—Référé au comité des impressions.

M. Wiltz, annonce qu'il présentera un acte pour amender l'acte relatif aux impressions.

M. Smith, au nom du comité spécial chargé de faire une enquête au sujet des violences exercées récemment par plusieurs volontaires, rapporte un acte pour maintenir la suprématie des lois.—Référé au comité judiciaire.

La Chambre adopte l'amendement du Sénat au bill qui établit un hospice des aliénés à Jackson, paroisse d'Est-Feliciana.

Les deux actes suivans sont lus une 3ème fois et passent:—"Acte affectant $2,500 à l'amélioration du bayou Terrebonne,"—"Acte allouant $6,000 pour l'achèvement du Raccourci."

La Chambre s'occupe ensuite du bill qui détermine les services du coroner et qui fixe l'honoraire auquel il a droit pour chaque levée de corps. Après avoir discuté le bill en comité général, la Chambre s'ajourne à demain.

Sénat.—Une communication du trésorier de l'Etat, concernant les impressions de l'Etat, est référée au comité des finances.

M. Brashear annonce qu'il présentera un bill pour incorporer la Compagnie de Télégraphes magnétiques entre Washington et la Nouvelle-Orléans.

Le bill relatif au salaire des assesseurs est rapporté sans amendement, par M. Felix Garcia. Après quelques explications de la part de ce membre, le bill passe.

La délibération sur l'acte dont le but est la protection de ceux qui s'enrôlent au service des Etats-Unis, pour faire la campagne du Mexique, est, sur motion de M. Brashear, différée jusqu'à jeudi prochain.

M. Porter réclame la prise en considération du bill qui a pour but de fixer dans une autre localité un des bureaux d'élection de la paroisse Sabine.—Le bill passe après quelques explications de l'honorable sénateur.

Le bill autorisant les recorders de paroisse et les juges de paix à accorder des licences de mariage, donne lieu à une vive discussion, et est enfin adopté.

L'acte pour réprimer le jeu est, sur motion de M. Nicholas, référé au comité de l'instruction publique.

Plusieurs autres bills sont adoptés, et d'autres référés à divers comités, puis le Sénat s'ajourne.

Origine du signe $.—Un correspondant de l'*American* de Baltimore donne au signe $, qui pour nous signifie piastres, l'origine suivante: "Les Espagnols divisent la piastre en 8 réaux ou escalins. On trouve souvent dans Don Quichotte ce mot: $ une *pièce de huit*", ce qui ne veut rien dire autre chose qu'une piastre ou huit réaux. Quand la chance devient d'un usage général, on fit précéder d'un $ les nombres qui devaient exprimer des piastres, et de là est venu le signe $ dont nous nous servons aujourd'hui. On dit que c'est le général Hamilton qui, le premier, en a fait usage parmi nous.

Remise pour balance de comptes.—Le navire *St-Lawrence*, arrivé hier de Liverpool, a apporté une somme de $162,140 en or.

Escroqueries.—Quelques marchands de Charleston et de Savannah viennent d'être légèrement exploités par deux chevaliers d'industrie. Dans la première de ces villes, c'était un individu qui se donnait le nom de A. J. Harford, se disait anglais et prenait des airs de gentleman. Il avait, disait-il, dix ou douze mille piastres à mettre dans une bonne affaire. Il acheta d'abord sur le marché une assez bonne quantité de farines qu'il essaya de réaliser au comptant, pour en emporter le prix; mais l'essai ne lui réussit pas; il se contenta alors de se faire livrer à crédit quelques marchandises, de la toile, des habits tout faits, etc., puis il décampa en emportant aussi les habits d'un de ses camarades d'hôtel et se gardant bien de payer le prix de son séjour.

A Savannah, James Dillon, c'est le nom de l'autre, prenait des marchandises dans différens magasins, à l'aide de faux ordres soi-disant signés du maire de la ville. Il obtint, à l'aide de cette rubrique, des habits, des montres d'or et d'argent, des articles d'épicerie, etc. On estime à quelques centaines de piastres la *razzia* faite par cet individu qui n'a pas trop mauvaise mine, ni trop mauvaise façon, à ce qu'il paraît. Du reste, comme l'autre, il a filé à temps du théâtre de ses exploits.

M. Thiers jugé par l'University Dublin Magazine.

De tous les hommes d'Etat contemporains, il n'en est pas dont l'individualité soit plus nettement marquée que celle de M. Thiers; il n'en est pas dont le portrait soit aussi difficile à esquisser. Il ressemble à ces images placées derrière un verre cannelé; les traits sont frappants, mais changent complètement selon le point d'où on les envisage.

"M. Thiers, journaliste dans le bureau du *National* ou dans celui du *Constitutionnel* — M. Thiers à la tribune attaquant le ministère. — M. Thiers à la même tribune, président du conseil, défendant les actes du cabinet. — M. Thiers, historien du Consulat et de l'Empire. — M. Thiers, enfin, dans les salons splendides de sa maison de la place St-Georges. Voilà autant d'individus différents qui ne forment qu'un seul personnage, mais n'en ont pas moins, selon nous, des traits bien caractéristiques. Né pauvre, M. Thiers eut à faire sa fortune; né obscur, il eut à acquérir de la renommée. Ayant échoué au barreau, il devint homme de lettres; aspirant à se distinguer dans la vie politique, il prit place dans les rangs du parti libéral, plus par nécessité que par inclination. C'était le seul parti qu'il pût accueillir alors un parvenu ou un aventurier. Il commença par rajeunir quelques associations révolutionnaires et se costuma à la Danton. Comme les hommes d'imagination vive, il était dévoré de besoins, et dut les premiers moyens de les satisfaire à la munificence de M. Laffite. Sa réputation, quelque grande estime qu'on en fasse, il la doit à son génie, mais beaucoup aussi aux circonstances. En effet, sans la révolution de Juillet, M. Thiers ne serait maintenant rien de plus que l'idole de quelque coterie littéraire dans une ville de province."

Nous ne savons si ce petit compliment du *Magazine* de Dublin se doit appeler une tuile ou un pavé; mais, à coup sûr c'est l'un ou l'autre. Que M. Thiers choisisse.

Petite Chronique Parisienne.

Paris, 20 décembre 1846.

La mode oblige les écrivains qui rédigent, par goût ou par état, le feuilleton-chronique, à produire régulièrement, dans la première quinzaine de décembre, la petite période que voici:

"Enfin, la voici revenue cette saison charmante, saison de fêtes et de plaisirs, saison ou fleurissent, non plus de roses, mais les femmes, fleurs divines, calices remplis de parfums et de sourires, cette saison de toutes les félicités mondaines, saison voluptueuse, decolletée, &c. &c."

Ce qui signifie:

"Enfin, la voici revenue cette abominable saison des neiges et de la froidure, cette odieuse saison de l'onglée, des brouillards, des pluies, de la boue et des catarrhes, saison charmante, saison voluptueuse, &c. &c."

Les Anglais ont beaucoup moins d'esprit que nous, et un peu plus de bon sens. Ils trouvent que l'Hiver, avec son museau chagrin, son chef enmitouflé, sa chevelure neigeuse, sa barbe à grandoles de givre, son asthme et ses rhumatismes, est un bonhomme peu réjouissant à voir. De façon que l'Anglais s'en va lorsque l'Hiver arrive. Celui-ci entre par une porte, courbe sur son bâton de bois mort, celui-là se sauve par l'autre et court se réfugier sous le ciel de Nice ou de Florence.

Quant à nous, c'est différent: au lieu de nous sauver quand l'Hiver nous menace, c'est devant le soleil que nous prenons la fuite. A peine la première hirondelle nous a-t-elle annoncé l'approche de l'hôte divin, que Paris est sens dessus dessous. L'arrivée de la peste ne nous jetterait pas dans une plus chaude alarme. Les salons se ferment, on ne se voit plus, on semble se fuir. C'est un sauve-qui-peut général. Les femmes se dépouillent en toute hâte de leurs pierreries. On entasse dans des coffres ce qu'on a de plus riche et de plus précieux; on dépend les lustres et les tentures; on déshabille la maison du faîte au rez-de-chaussée, et le blond visiteur n'a pas jeté son premier sourire sur les toits, que la ville est déserte. Tout ce qui l'habitait de beau, de jeune et de brillant a disparu: cantatrices et danseuses ont pris la fuite; les théâtres sont mornes, les hôtels fermés, et voilà le soleil un peu bien confus et penaud!

Persiste-t-il à vouloir contempler quelques-unes des reines constellées de nos fêtes, il n'a d'autre ressource que de monter en wagon et de s'en aller au fond de la province, dans de petits coins tapissés de fleurs, le long des ruisseaux, sur la lisière des parcs et des grands bois. Peut-être, s'il se présente poliment et d'un air modeste, sera-t-il admis à l'honneur de faire sa cour. Encore le traitera-t-on sans conséquence, et ne voudra-t-on se mettre en aucuns frais pour lui plaire. On le recevra le matin, en déshabillé, et à la dérobée, ou bien, couché sur l'herbe, dans un équipage très léger et de nulle cérémonie. C'est à peine si l'on se dérangera pour le saluer, et je vous citerai nombre de gentilshommes, très renommés pour leur politesse, qui ne se font aucun scrupule de lui bâiller au nez et de s'endormir en sa présence. Quant à la chatelaine, il n'est pas impossible qu'elle ne dise à sa femme de chambre: "Justine, apportez-moi mon ombrelle, ce vilain soleil devient insupportable." Sur quoi, le seigneur Phœbus n'aura qu'un parti à prendre, celui de se retirer.

Mais si le dieu de la lumière a tous nos dédains, le dieu du verglas a toutes nos tendresses.

Dès la première neige tombée, Paris renaît. La bise apporte la joie dans tous les cœurs. On accourt des quatre coins du monde à ces délicieux rendez-vous des quatre vents du ciel. Les théâtres reprennent un air de satisfaction, les magasins font leur toilette, la foule encombre les rues, les équipages piaffent à la porte de tous les hôtels, et les hôtels rayonnent par toutes leurs fenêtres éclairées. Les femmes ne rêvent que perles et pierreries, et c'est à qui, parmi les plus hautaines, les plus belles, réjouira les yeux du *vieux tousseur*. Ce front de lys, ce col onduleux et charmant, cette gorge de marbre, teintée de rose et veinée d'azur, tous ces charmes que pour rien au monde on n'eût livrés sans voile aux baisers du soleil, on en fait hommage à l'Hiver, et c'est avec la dernière bravoure qu'on les expose aux attouchements glacés du vieillard. Pour le fêter, rien ne coûte, ni la fortune, ni la vie. Plus l'Hiver est laid, plus il est froid, cacochyme, moisi, brutal, plus on s'en réjouit, plus on l'aime, et c'est sans doute en signe de cet amour qu'alors nous jetons notre fortune par les fenêtres et notre jeunesse à tous les vents. Que vous dirai-je! Si caduc et chenu qu'il soit, l'Hiver a très bon appétit, et ne se contenterait pas de nous manger, par année, sept jeunes garçons et sept jeunes filles. Aussi soyons juste, nous le traitons mieux, beaucoup mieux, que jamais en Attique ne fut traité le Minotaure.

Je laisse aux philosophes moralistes le soin de se hérisser contre ce qu'ils ne manqueront pas d'appeler notre mortelle extravagance. Pour moi, je déclare que toute réflexion faite, cette extravagance me plait et que je la trouve parfaitement judicieuse. En effet, si nous suivions la pente naturelle des choses et que nous eussions la simplicité de nous réjouir quand se réjouit la terre, et d'aimer les fleurs en la saison des fleurs, je demande à quoi servirait la civilisation.

Qu'est-ce à dire? Nous aurions mis six mille ans à fabriquer quelque chose qui s'appelle la civilisation, et ce quelque chose, en définitive, ne serait qu'une plate imitation d'une autre chose,—la nature,—laquelle fut faite en six jours! Fi donc! Ne serait-ce pas une honte pour l'humanité? Il est au contraire de la dignité de l'homme que l'homme ne ressemble en rien à la nature, et dût-il se résoudre à marcher sur la tête, il ne faut point qu'il s'expose à être accusé de plagiat. Si Dieu a fait la nature, nous avons fait la civilisation,—c'est pourquoi je trouve très convenable que nous préférions le gaz hydrogène au soleil, et que nous aimions à voir fumer les quinquets infects suspendus à nos plafonds par des chapelets de verre.

J'approuve également très fort que nous n'estimions les fleurs qu'au temps où elles coûtent un louis la pièce, et après que la gelée en a corrompu le parfum.

Je suis enfin très partisan de l'usage où sont les femmes d'attendre, pour se décolleter et se revêtir de gaze, que le thermomètre marque six degrés au dessous de zero.

Tout cela nous distingue des autres animaux de la création, en particulier des Anglais, lesquels sont encore assez barbares pour croire que la saison des roses doit être la saison des plaisirs.

D'où il suit que cette année, grâce au début prématuré de la saison, les bals auront commencé de très bonne heure.

On a déjà dansé, cette semaine, à l'Opéra et au théâtre des Variétés.

Le bal de l'Académie royale a été ce que sont tous les premiers bals de la saison, un peu triste et contenu. On se donnait beaucoup de peine pour être gai. Il y avait du monde au foyer; mais le nombre des danseurs et des masques était si restreint qu'il ne suffisait pas pour réchauffer l'atmosphère de la salle, et qu'on avait froid dans les loges.

On paraît faire quelques tentatives pour accréditer le domino de couleur. C'est d'un pauvre goût. La forme classique du domino menace également de changer. On y emploie, cet hiver, une telle profusion de plissés et de dentelles que cela n'a plus de sens ni de figure. Autrefois, le domino, s'il était laid, était en outre original, à présent, il n'est plus que laid.

De leur côté, les hommes sacouent tout à fait les lois surannées du frac et de l'ajustement d'étiquette. Ils viennent là dans le costume qui leur plaît; quelques-uns en bottes et en paletot. C'est à peine s'ils ont des gants. De l'esprit, on en aurait encore à la rigueur; mais il y est mal vu, quelquefois mal reçu. Le mieux est de le laisser au vestiaire avec les cannes. Deux jeunes gens ne sont pris de querelle au foyer, et n'ayant pas leur carte, ont imaginé d'échanger quelques coups de poing. On a trouvé cela très naturel.

Aux Variétés, la foule était plus compacte. On sait que les frères Mabille ont l'entreprise de ces fêtes, qui promettent d'être brillantes. Celle-ci était fort jolie. Le nom des directeurs, la popularité du théâtre, avaient attiré presque tout le monde artistique et galant.

Quant au caractère particulier qu'affecte la danse cette année, on serait assez embarrassé à le définir.

Le célèbre Brididi, commis fleuriste, a entièrement changé le système de M. Chicard, marchand de cuirs. Le sens mystique et les éléments de cosmogonie introduits par ce dernier dans le *cavalier seul*, ont été remplacés par une sorte de gymnastique convulsive, dont les mystères ne nous sont pas connus. Il est convenable aujourd'hui, pour figurer avec avantage dans une contredanse, de posséder à un certain degré la souplesse et le déhansé d'Auriol, de façon à pouvoir exécuter le saut de la grenouille, la double culbute et le grand écart. Les plus habiles paraissent n'avoir point négligé l'étude de la savate, et brillent dans les *avant-deux* par un coup relevé très joli qui consiste à effleurer le sourcil de la danseuse du bout de la botte. Le *cavalier seul* s'exécute en marchant sur les mains, ou bien en faisant quelques tours de roue terminés par un saut de carpe.

Les sergens de ville ne se rendent pas très bien compte de ces nouveaux exercices et en demeurent généralement effarés.

L'approche du jour de l'an met toutes les industries parisiennes en l'ébullition accoutumée. Les rues sont flamboyantes, les devantures de tous les magasins étincellent, et les marchands ont loué pour la circonstance des demoiselles vêtues de fleurs artificielles et de bracelets dorés.

La comédie de société est plus en faveur que jamais. On a représenté, chez madame la comtesse de Beljoioso deux petits vaudevilles qui ont parfaitement réussi, la *Demoiselle à marier*, suivie de *M. et Mme Galochard*.

Mme la princesse de L... a bien voulu se charger du rôle de la demoiselle à marier, et l'a dit d'un bout à l'autre avec une expérience et un esprit parfaits. *M. et Mme Galochard* avait pour interprètes la princesse de B... elle-même, et son beau-fils le prince Marc de B..., l'intrépide sportman. Toute belle-mère qu'est la princesse, elle a eu le plus délicieux succès de jeunesse et de vivacité. A ces mots de la pièce: "*J. vois des roses sur ta joue,*" l'assemblée a fort applaudi. Il y en avait effectivement et des plus fraîches et des plus vraies.

Mais tout cela ne laisse pas d'être bien douloureux pour les actrices qui se voient enlever de la sorte le dernier de leurs prestiges.

Lorsque les femmes du monde, riches déjà de leurs grâces naturelles, auront su s'approprier quelques autres séductions plus romanesques, mais plus sûres, qu'est-ce qui empêchera les femmes du monde d'être les maîtresses de leurs maris?

Mme Duchâtel a voulu visiter le nouveau théâtre qu'on achève de bâtir sur le boulevard du Temple. Elle a parcouru tout l'édifice, accompagnée de M. Duchâtel et de M. Hostein, le directeur. Après s'en être fait expliquer l'ordonnance, les plans et le décor, elle s'est retirée en laissant une gratification pour les ouvriers.

Il paraît décidément que la nouvelle salle ne s'appellera pas *Théâtre Montpensier*. Le dessein de la baptiser ainsi, dès qu'il fut connu, souleva tant de difficultés et de réclamations, et de petites jalousies, même entre de très illustres personnages, que pour mettre tout le monde d'accord, on a décidé qu'il recevrait un autre nom. Il fut alors question de l'appeler *Théâtre du-Prince*, puis *Théâtre-des-Princes*, et comme on s'aperçut que ces variantes n'aplanissaient point les obstacles, on a proposé de s'arrêter définitivement à la dénomination de *Théâtre-Historique*.

Mais on a fait remarquer que le titre était un peu sérieux et que d'ailleurs il ne convenait pas d'appeler *historique* un théâtre où l'on jouerait des pièces faites avec des romans. Si bien qu'on ne sait plus comment le baptiser, et qu'en désespoir de cause on pourrait bien l'appeler *Panorama-Dramatique*, à moins que M. Duchâtel ne prenne l'affaire à cœur et n'obtienne la permission de revenir à *Théâtre du Prince*, titre élégant et de bon augure.

La commission nommée par le ministre, pour examiner les affaires du Théâtre-Français, s'est assemblée lundi, mais s'est bornée, dans cette première séance, à demander les rapports dont elle avait besoin. Quels rapports? On ne le dit pas. Si ce sont des rapports émanant des bureaux, on a lieu de s'étonner qu'ils ne soient pas encore aux mains de la commission.

M. le ministre a eu mille peines à constituer cette petite assemblée. M. de Barante a décliné l'honneur de la présider, et même celui d'en faire partie. De son côté, M. de Lamartine, entièrement occupé de son *Histoire des Girondins* qu'il veut terminer pour le mois de janvier, ne doit pas revenir à Paris avant cette époque, et il a écrit dans ce sens à M. le ministre.

On parle encore d'autres difficultés qui ont failli retarder indéfiniment les travaux de la commission. Le nom de M. Victor Hugo, inscrit des premiers sur la liste, semblait avoir inspiré de graves scrupules littéraires à plusieurs membres fort honorables, mais âgés. En outre, on cite un académicien qui attendait à être nommé et que le choix du ministre, tombant sur Victor Hugo, a paru vivement impressionner. "M. Victor Hugo est pair de France, disait-il; je le sais aussi; M. Victor Hugo est de l'Académie, je le sais comme lui, M. Victor Hugo est auteur dramatique, j'ai trois tragédies dans les cartons du Théâtre-Français. D'ailleurs, je sais ce qu'il ne sera jamais, je suis fabuliste, moi!—Alors, lui répliqua-t-on, soyez Bonhomme—Bonhomme! pour qui me prend-on!" Il était indigné.

Le bey de Tunis n'a pas voulu quitter Paris sans nous donner une dernière et magnifique preuve de son identité que nous avions nous-même un instant suspectée. Ahmed-Pacha est bien Ahmed-Pacha, c'est à dire un prince peu ordinaire, un prince étrange et miraculeux, un descendant des califes dont M. Galland nous a raconté les prodiges. Il n'appartenait qu'à un prince tout à fait étranger aux vertus de la civilisation de donner 10,000, 15,000, 30,000 francs aux pauvres, comme il l'a fait. Les gens qui savent vivre sont infiniment plus raisonnables.

Il est vrai que le bey de Tunis a rencontré dans la personne de M. le ministre des affaires étrangères un homme qui se pique de n'être guère plus civilisé qu'un prince barbare, et qui à notre époque, a l'extravagante bizarrerie de ne vouloir accepter ni les duchés qu'on lui offre, ni les diamans qu'on lui envoie.

Ce Sénèque, monsieur, était un galant homme. Était-il de Paris?

Je pense qu'il doit être pour le moins, du pays des Cafres; mais passons. On aurait tort de supposer que M. Guizot, malgré ses vertus austères, n'a pas, ça et là, presque autant d'esprit qu'un Parisien. Voilà qui va bien surprendre les gens qui se représentent cet homme d'état bardé de pied en cap d'une gravité à toute épreuve, et dormant la nuit dans sa cuirasse. M. Guizot rit volontiers, même aux dépens de ses collègues. Il en est un, parmi ceux-ci, qui joint à mille qualités solides une toute petite faiblesse, un rien, moins que rien, une paille dans un diamant. Il a donné l'ordre à tous les employés de ses bureaux de n'expédier aucune lettre à l'adresse des autres départemens sans cette formule: *A Son Excellence M. le ministre de....* etc. Il compte qu'à force de donner de l'*excellence* à ses collègues, ceux-ci finiront par l'imiter et lui écriront sur le même pied d'étiquette. C'est son goût. De façon que M. Guizot, voyant bien qu'il n'y avait pas à reculer, et que l'*avis* était formel, écrivit un jour une petite lettre confidentielle à son honorable collègue, et mit en tête: *A cet Excellent monsieur ***, ministre de....* etc. Le mot transpira et fit fortune.

26 Décembre

Tout ce que Paris possède, en ce moment, d'illustre et de lettré, se pressait, mardi soir, à la représentation d'*Agnès de Méranie*. On ne vit jamais si grande foule dans cette pauvre salle un peu trop déshéritée des faveurs du public. Les têtes pendaient en grappes en dehors des loges. Le parterre était noir et houleux. Les galeries étaient pleines de spectateurs juxtaposés en plusieurs couches compactes, comme les huîtres aux parois des parcs de Cancale. C'est à ce point que les auteurs et poètes comiques, peints au plafond, honnêtes fresques peu façonnés à un si grand concours de personnes vivantes, paraissaient avoir perdu toute contenance. On a surtout remarqué la mine fâcheuse et courroucée du grand Corneille. Qu'avait donc le bonhomme à s'attrister si fort!

Il y avait là toute l'Académie et beaucoup de personnes attachées à l'Université; l'Etat luimême s'y était fait représenter. Le front sévère et mélancolique de M. Guizot se dessinait dans le clair-obscur d'une loge d'avant-scène, plus loin, on apercevait le profil aristocratique et fin de M. le comte Molé; plus loin, M. de Salvandy; plus loin, M. Villemain, M. de Barante, Mme Récamier; plus loin, des conseillers d'état, des pairs de France et un nombre assez raisonnable de députés.

Les femmes couronnaient tout le premier rang des loges et des galeries, et parmi ces femmes on comptait de grandes renommées et de délicieuses beautés. Les regards se tournaient souvent vers la loge occupée par la famille de M. Victor Hugo. Sur le devant, toujours calme et belle comme une dame romaine, se tenait la femme du poète. Un peu à gauche, dans le demi-jour, resplendissait une vierge de Raphaël, beauté surhumaine. Chaste fille qu'on croirait née des amours d'une ode avec un rayon de soleil. Mlle Hugo avait fait de ses cheveux un diadème digne d'une impératrice. Au fond et dans l'ombre se profilait en lignes capricieuses le nez de M. Vacquerie. C'était l'élément romantique de ce délicieux tableau.

En général, les toilettes n'offraient rien de précisément somptueux: peu de pierreries, beaucoup de dentelles et de velours, presque pas de fleurs. On s'était habillé comme pour une séance à l'Académie, même que toute la soirée a eu cet air de gravité contenue qui est de rigueur à l'institut.

Toutefois, nous devons consacrer une mention spéciale aux avocats, dont le nombre était très considérable. Le barreau presque tout entier siégeait aux secondes loges; les femmes de nos brillans orateurs *de jure* avaient, pour leur compte, des toilettes de bal excessivement décidées. Toutes les joies de l'orgueil et du plus juste espoir embellissaient ces figures heureuses et charmantes, ainsi que les traits un peu plus dignes et recueillis des maris, personnages de nature grave, mais qui écrivent à M. Ponsard sous la rubrique de: *Mon cher confrère*. Le rayonnement de cette partie du public a tenu bon pendant les trois premiers actes.

Les hommes d'état donnaient le signal des applaudissemens, surtout aux endroits où les sévères ne parlaient pas trop politique, et M. Mérimée suivait l'impulsion avec une politesse toute de bon goût. Cependant, il faut le dire, le caractère un peu solennel dont les Applaudissemens se [illegible] trop en plusieurs [illegible] à la [illegible] de l'affaire, et, comme nous le dirons tout à l'heure, la soirée s'en est un peu ressentie.

On suppose aussi que la présence des princes et des princesses a été pour un peu dans l'attitude de circonspection de l'assemblée, ainsi que dans la respectueuse ordonnance des bravos. Mmes les duchesses d'Aumale et de Montpensier et la princesse de Joinville assistaient à la représentation avec les princes leurs époux. Mme la princesse de Joinville s'est retirée au milieu du 4e acte, et ses dames d'honneur, qui étaient un peu assoupies sans doute, se sont levées comme des personnes qui s'éveillent, ce qui a occasionné quelque dérangement.

Une voix du parterre a dit ce mot mémorable: *Oh! ne toussez pas!* On attribue cette parole historique à M. Du...., l'un des chefs littéraires du club-Dagneaux. Il est de fait qu'on toussait horriblement. Cela tenait, je pense, aux rigueurs de la saison et à l'âge avancée de quelques-unes des personnes qui se trouvaient là. Deux ou trois spectateurs, plus enrhumés que les autres, ont pris le parti de se retirer au foyer pour se moucher à leur aise. Il est à regretter que M. Bocage n'en ait pu faire autant. Il était fort enchiffrené.

On ne sera peut-être pas fâché, en attendant l'article de notre ami Théophile, d'apprendre que, peu de jours encore avant la représentation d'*Agnès de Méranie*, l'auteur était très indécis et ne savait s'il appellerait sa pièce un *drame* ou une *tragédie*. Plusieurs de ses amis lui conseillaient chaudement le premier parti, comme un moyen de réduire au silence la mauvaise critique et d'attendrir quelques poètes un peu hargneux. Mais les autres, plus intrépides, ont su maintenir M. Ponsard dans la voie de l'honneur et de la franchise, et l'affiche a dit:—*tragédie*.—On a généralement su gré à M. Ponsard de cet acte de probité littéraire!

Le lendemain de la représentation, on ne voyait que gens affairés qui n'avaient pu pénétrer dans la salle et qui allaient demandant des nouvelles de la soirée. Quelqu'un aperçut M. Camille R...., le plus aimé de nos grands peintres, et lui dit: "En vérité, c'est ou fait exprès, des deux mille personnes qui étaient hier à l'Odéon, aucune n'a le bon esprit de me tomber sous la main."

—Elles dorment encore, répondit l'artiste de ce grand air de bonhomie qui lui va si bien.

Un des religieux usages des jeunes gens à la mode, ou qui se disposent à faire leur entrée dans le monde, est de fréquenter assidûment les cours de danse de Cellarius et de Laborde.

Excepté les heures réservées aux jeunes filles et aux jeunes femmes, heures où le salon du maître devient impénétrable, même aux pères et aux maris, ces cours attirent une société des plus galantes.

Comme il est reconnu que les hommes, entr'eux, s'enseignent difficilement les exercices qui demandent de la grâce et de l'abandon, les professeurs engagent à leurs cours un certain nombre de jeunes danseuses appartenant aux rameaux les plus fleuris des espaliers de l'Opéra.

Ces institutrices reçoivent deux francs par heure et se chargent moyennant ce prix, d'assouplir et de perfectionner les personnes qui veulent bien les honorer de leur confiance.

Quelques-unes de ces demoiselles, plus portées que les autres vers l'enseignement, assistent à trois cours dans la même matinée, et gagnent six francs. Leurs élèves sont, pour la plupart, des héritiers de grands noms. Elles font de leur mieux pour les mettre en état de plaire aux femmes du monde. Quand ils sont dressés, ils prennent leur volée, et les institutrices n'en entendent plus parler. Et ceci est une remarque à faire que ces pauvres filles travaillent presque toujours au profit des grandes dames,—soit qu'elles enseignent la mazurka, soit qu'elles enseignent l'amour.

Mais, au fait, à quoi bon parler de danse et de danseurs! Est-il seulement probable qu'on dansera cet hiver? La cour annonce ses six bals, et voilà tout. Aucun salon ne donne encore signe de vie, et sur la rive droite comme sur la rive gauche, c'est la même tristesse et le même deuil. Et pourquoi cela, s'il vous plait! pourquoi ces hôtels sombres et ces salons déserts? pourquoi tout ce silence là où nous espérions des fêtes et du bruit?

L'une des grandes hypocrisies de notre époque est peut-être bien la charité.

Il est hors de doute que la charité, telle qu'on l'exerce à la pratique, s'accommode avec une si grande dose de candeur:

1o De l'orgueil et de la vanité,—deux péchés plus que mignons,—par le moyen des quêtes publiques, des listes de patronesses, et des dons textuellement annoncés dans les journaux.

2o De l'intérêt personnel,—par la voie des annonces, des réclames, et des souscriptions au vœu de la demeure et de la profession du philantrope.

3o De la mesquinerie sordide,—par suite d'un abus dont nous devons dire ici quelques mots.

Cet hiver, les populations sont si éprouvées, les malheureux sont si pauvres et les pauvres si malheureux, qu'on ne donnera ni bals, ni fêtes, ni grands dîners d'apparat.

Il ne faut pas, dit-on, accroître les tristesses de ceux qui souffrent du spectacle *insolent* de nos plaisirs.

Ce raisonnement aura pour effet d'économiser la bonne moitié des revenus. On fera l'aumône de quelques bribes de francs, pompeusement insérés dans les journaux, et cette aumône faite, on prendra le deuil en l'honneur des misères publiques, on se privera de luxe, de fêtes, de réceptions brillantes, de telle sorte qu'au printemps, on trouvera son portefeuille grossi d'une honnête somme qu'on n'aurait pas épargnée si *les classes pauvres n'eussent pas été si pauvres*.

Je pouvre une parenthèse et je dis:—Si les théâtres eussent pris le deuil à l'exemple des salons, si les théâtres se fussent fermés, à l'exemple des salons, ne seraient devenus les bénéfices au profit des mondes, le droit des pauvres, les quêtes faites dans les foyers, les salaires donnés aux machinistes, aux garçons de salle, aux ouvreuses, aux employés, aux contrôleurs, aux musiciens et aux acteurs! Le théâtre de la Porte St-Martin vient de donner la première représentation d'un drame nouveau, dont la recette a été considérable. Il a versé cette recette dans la caisse de secours pour les inondés de la Loire. L'offrande s'est élevée à quinze cents francs. Si le théâtre de la Porte St-Martin se fût avisé de pleurer à l'écart, qui seraient devenus ces quinze cents francs?

Ainsi donc, le *deuil des salons* signifie que plus la misère est grande, plus on retire l'argent de la circulation; cela signifie aussi que plus on retire l'argent de la circulation, plus on paralyse le travail, et plus on jette de travailleurs sur le pavé.

Sous le prétexte de plaindre les pauvres,—on les appauvrit.

Ceci est particulièrement absurde.

Vous voulez être charitable, vous voulez être philantrope? C'est bien. Alors, ouvrez à deux battans la porte de votre hôtel, étalez *insolemment* toutes les folies du luxe, et les malheureux que vous voulez secourir ne craignez pas de les éclabousser.

M. l'Editeur:

☞ Veuillez annoncer que M. Charles Forstall est candidat pour la place de représentant du 5me district représentatif, en remplacement de M. L. St. Martin, démissionnaire, et qu'il sera soutenu par TOUS SES AMIS.

SECOURS A L'IRLANDE.

Comité nommé pour recevoir les souscriptions:

Seconde Municipalité.—1er district: Aldermen Freret, Hawthorn et Ballit, John Hagan, Ch. Briggs, W. C. Auld, Jacob Barker, W. W. White, M. Mudge, R. B. Sykes, P. Irwin, A. Hanton.

Second district.—Aldermen S. J. Peters, Osbourn, Landis et Jamison, C. Diamond, Geo. Hilman, P. Rotchford, F. Daquin, J. R. Conway, J. P. Kerwin, Thomas Connolly, jr., D. Falvey, capt. Q. Quarles.

Troisième district.—Aldermen Edwards, Duggan, Reynolds, Goodin et T. Hale, E. W. Sewell, F. Isley, A. J. Fallon, L. U. Gatennie, Jas. Dunn, P. Commings, J. Behan.

Quatrième district.—Aldermen Smith et Davern, J. Dermire, H. Keeling, Geo. Allen, P. Cumiskey.

Première Municipalité.—Aldermen Fabre, Hagan, Faurès, Shields, Slingerland, Wiltz, C. Dufour, Gicquel, Latour, J. Duplessis, A. Derbès, J. B. Marks, T. Zacharie, L. T. Taylor, A. Rasch, J. Burnside, C. B. Beverly, F. Labatut, M. Blasco, Alex. Philips, D. P. Scanlan, J. Kennedy, P. L. Massey, Hugh Kennedy, F. Mc Murray, T. Pool, T. Gilmore, D. Cronan, M. Belle, J. Jenkins.

Troisième Municipalité.—Aldermen Nicomède, Siewermen, Douvillier, Hale, Logenbuhl, Bernard, Montiach, P. Collins, T. Caldwell, L. Garvey, D. Gavenagh, W. Keirly, Sharky, Guiret et Wilder.

Lafayette.—Aldermen Florance, P. Harty, N. Wilson, J. R. Berns.

Gretna.—Juge McAfee, Wm. Reilli.

Alger.—D. Marcy, D. Nicholson, capt Bailey.

☞ A la demande de plusieurs amis de la ville et de la côte, le vapeur ELIPKA partira de la Nouvelle Orléans (pour cette fois seulement) le MERCREDI 10 courant à 8 heures du matin. Les passagers sont priés d'être ponctuels. 8fev

☞ Le public est prévenu que l'on peut voir maintenant à notre bureau, les plans des nombreuses propriétés que nous devons vendre le 10 courant et les jours suivants. BEARD, CALHOUN & Co. 6fev

Bureau pour la vente de proprietes. M. MOELLHAUSEN

Allée de l'Arcade de Banks, No 7

ON fournira des plans représentant la propriété en vente, à la demande du vendeur. Les prix de ces plans à marque le courtage de la vente seront des plus modérés.

Les personnes qui désirent acheter des propriétés dans certains quartiers, ainsi que celles qui désirent vendre des propriétés de tout genre, peuvent être assurées qu'il ne leur sera rien chargé, lorsque M. Moellhausen agira comme agent, à moins qu'il ne réussisse à conclure la transaction. 9 fev

Marchandises fraiches de Printems.

WEST OLIVER & WOODLIEF ont en magasin, depuis la mise en vigueur du nouveau tarif, et reçoivent en ce moment, un grand assortiment de linons et de mousselines, caprices, et en outre d'autres marchandises de fantaisie et des nouveaux goûts qu'ils offrent à vendre en gros seulement, à des prix CONSIDERABLEMENT REDUITS. No 37 rue de Chartres.

AUSSI—Un assortiment général de crèpes, barèges, bonneterie, gants, mitaines, broderies, dentelles, etc. etc. 9 fev

SOULIERS, BOTTES et Brodequins. 137 Caisses actuellement en débarquement des navires Palmyra et Bevis, et à vendre par G. W. DUNBAR, 30 Douane. 9 fev

Bottes, souliers et brodequins.—225 caisses en débarquement des navires Brocolis, Paimyra et Laura, à vendre par R. G. HOBBS, 12, Douane. 6fev

Bottes, souliers et brodequins.—En débarquement du navire Kentucky, et en magasin, 170 caisses contenant un assortiment complet de bottes et souliers pour hommes, femmes et enfants, à vendre par FROST & Co. 10, rue des Magasins. 9fev

Chapeaux, casquettes.—300 caisses chapeaux de soie, castor, feutre, Palo Alto, etc. à vendre par FROST & Co. 10, rue des Magasins. 9fev

VINS—[illegible] quarts et huitièmes de pipes Marseilles, Port, Madère, Malaga, Sicile, Champagne, St Julien, etc., en paniers et en caisses, à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins. 9 fev

EAU DE VIE—40 demi pipes et [illegible] de preuve, marque J. Dupuy, reçues par le navire ... de Bordeaux, à vendre par AUG. MOLIER, 30 St Louis.

SUCRES—20 balles [illegible] en débarquement de la barque Pongola, à vendre par DUFOUR, DURAND & Co. 25 Chartres.

EPICES MOULUES—150 boites de poivre, gingembre, clous de girofle, piment, moutarde, etc. à vendre par ROBERTS & HALL, 75, Magasins. 9fev

EAU DE VIE—20 quarts pipes et barils américains, en débarquement du brick Two Brothers, et à vendre par ROBERTS & HALL, 75, Magasins. 6fev

INDIENNES—60 caisses indiennes de divers genres convenables au détail de la ville et du Mississipi, doivent être reçues et à vendre par DE FOREST & Co. 20, rue Douane. 9fev

MOUSSELINES—Un envoi consistant en Mousselines de l'Inde, Suisse, à barres croisées, et jaconats, mouchoirs Madras et Vénitia, vient d'arriver, et à vendre par VANCE & LEPPER, 24, Bienville. 9fev

LIQUEURS du pays—Vieux whiskey, Monongahela et Bourbon, eau-de-vie de pêche et commune, à vendre en magasin par VANCE & LEPPER, 24, Bienville. 9fev

TAPIS DE TABLE—Une caisse 100 tapis de table brodés variés en dessins, à vendre à très bon marché, pour clore un envoi, par LOISON & SILVESTRE, 36 rue de Chartres. 25 jan

DRAPERIE—Reçu par les navires Christophe Colomb et Riga du Havre. Une balle drap noir, écarlate et vert, et une balle satins noirs pour pantalons, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36, rue de Chartres. 25 jan

CHEMISES COULEUR—Reçu par les navires Gette et North Carolina du Havre. 2 caisses 150 douzaines chemises françaises, dessins haute nouveauté, bon teint, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36, rue de Chartres. 25 jan

COL SATINS—Reçu par le navire Francis Depau du Havre. Une caisse cols satins, nouveau genre adaptant seuls, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36, rue de Chartres. 25 jan

CHEMISES ET CALEÇONS—Reçu par le navire Gette du Havre. 2 caisses chemises et caleçons de fil d'été de manufacture française, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36, rue de Chartres. 25 jan

SAUCISSONS DE LYON—6 barils en débarquement du navire Talbot, venant du Havre, à vendre par NUMA LACORTE, 103 rue Royale. 22 jan

FONDS de la Banque des citoyens, en sommes à la convenance des acheteurs, à vendre par HEPBURN et TURPIN, No 11, rue royale. 31 déc.

MEULES DE MOULIN DE COLOGNE

EN débarquement du navire Pluto, de Rotterdam, 230 meules de 4 à 20 pouces épaisseur sur 22 à 54 pouces de diamètre, à vendre par H de GOER & RIFFLARD, 21, Magasins. 30 jan

REÇU par le Talbot, du Havre,—1 caisse peaux vernies qualité supérieure, à vendre par H de GOER & RIFFLARD, 21, Magasins. 30 jan

Chemises Françaises.

REÇU par le Nicolas Cezard, du Havre—2 caisses chemises françaises, à vendre à bas prix, par H de GOER & RIFFLARD, 21, Magasins. 30 jan

CIGARES—Assortiment complet, meilleures marques de la Havane, à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée. 30 jan

SUCRE—Brun, blanc, jaune, de la Havane, à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée. 30 jan

A VENDRE par les soussignés

250 barriques vin rouge de Bordeaux, $19 à 25
100 barriq. vin rouge vieux des 1ers crus, 30 à 60
150 barils vin blanc, diverses qualités, 12 à 25
100 caisses vin rouge do do 4 à 6
150 caisses vin rouge Château Haut Brion, années 1830, 1840 et 1842, 9 à 12
50 caisses vin Graves Larose, 9 à 10
150 do vins blancs divers qualités, 2 50 à 6 50
100 do liqueurs superfines de Bordeaux,
100 do absinthe suisse de Pernod et Bertoud fils,
50 do kirch do do
50 do do de Bordeaux,
100 do Curaçao supérieur, 50 do marasquino,
150 paniers guignolet d'Angers,
70 caisses de 25 paniers anisette superfine,
300 do cerises à l'eau de vie, riches étiquettes,
100 do abricots à do do
75 do prunes à do do
75 do fruits assortis, do do
1000 boites et demi boites sardines à l'huile,
200 demi-boites truffes du Périgord; très noires,
400 demi-boites petits pois aux [illegible],
100 demi-boites ceps à l'huile,
6 caisses de divers gibiers et pâtés truffes,
50 quarts Porto—2 pipes vieux Porto très supérieur—12 octaves vieux vin pâle Sherry—30 quarts Teneriffe et Madère—3 pipes genièvre de Hollande, marques du cerf et steam boat—15 barils vieux Monongahela et Bourbon whiskey—Rhum de la Jamaïque et whiskey d'Irlande en damejeannes—100 caisses fraises et framboises au jus—150 caisses fruits assortis au jus—Prunes sèches en paubans de diverses dimensions—Amandes et raisins secs, figues de Smyrne—100 paniers huile d'olive de 22 onces—100 paniers vin de Champagne de diverses marques, entr'autres celle si favorablement connues du Consommateur, Prince de Joinville.

LOREILHE & Co, Encoignure Royale et Douane. 26j

Drogues et Medicamens.

En débarquement des navires NICOLAS CESAR du Havre et BRILLIANT de Boston:

Sirop antiphlogistique de Briant,
Elixir antiglaireux de Guillie,
Pilules ou grains de santé, Dr. Franck.
Capsules à l'huile de foie de morue. Papier fayard,
Iodure de fer, Hyposulfite de soude,
Ether sulfurique pur, Alcali volatil do,
Extrait triple de jasmin. Essence d'amandes amères,
Do. de petit grain, Do. de Portugal. Do. d'absinthe,
Do. d'anis vert, Huile douce de vin,
Capsules étain 14, 15, 16 lignes;
Tamis à tambour soie et rechange,
Etain en feuille, Papier à filtrer,
Assortiment de clysopompe,
Assortiment de sirop, diverses grandeurs,
Bandages droites et gauches imperceptibles,
Racine d'angelique, do de Saponaire,
Fleurs de mauve, do de guimauve, do de camomille,
Do de pied de chat, do de boquillons,
Do de [illegible], do de violette, do de rose rouge,
[illegible] de Corse, mélisse, hysope, coriandre,
[illegible]
[illegible]
A vendre par P. CUSACHS, 14jan, Encoignure Conti & St. Philippe.

P. LEVERRIER, Rue de Chartres, No. 76.

OFFRE à vendre en débarquement des navires Andelle et North Carolina, du Havre, aux prix les plus modérés de la place

20 caisses chapeaux de paille d'Italie, parfaitement assortis pour hommes et pour enfans de tous les âges, 1 caisse rubans taffetas noir de divers numéros; 1 caisse cartes à jouer françaises. 8fev—10f

A LA GRANDE VARIETE.

No 50, rue de Chartres.

CE Magasin contient maintenant un assortiment des plus variés d'objets de fantaisie et d'utilité; les dames et le public en général, sont respectueusement invités à venir le visiter: nul magasin de détail à la Nouvelle Orléans, ne contient un assortiment aussi complet de mercerie, bonneterie, ganterie, foulards, parfumerie, poupées, éventails, paniers à ouvrage, cabas, brosses, peignes, coutellerie, ciseaux, &c., théières, cafetières, plumeaux, balais, cordes, anneaux à rideaux, allumettes, veilleuses, ardoises, crayons, plumes, cartes à jouer, carnassières, poires à poudre, pourbières, cordes à violon, &c. 8fev B. PIFFLT.

VENTE AU PRIX COUTANT POUR CAUSE DE LIQUIDATION.

B. O. VIGNAUD, No. 41, Rue de Chartres.

IMPORTATEUR direct de porcelaine française de tout genre; verrerie de table, unie, moulée et taillée; aussi articles de fantaisie en crystaux de couleur et en porcelaine décorée, plaqué, britannia, ferblanterie, coutellerie de table; couverts en Maillechort plaqué et en german silver; lampes de tous genres, ornements de cheminée, pendules, girandoles, vases, lustres et candélabres.

ARTICLES DE FANTAISIE ET DE MENAGE.

B. O. Vignaud, liquidant positivement, offre de grands avantages aux acheteurs. Il invite les marchands, les familles, les propriétaires de restaurants, d'hôtels ou de cafés à venir examiner son grand assortiment, qu'il vend en gros et en détail, au prix coûtant pour du comptant. 8fev

LIQUIDATION POSITIVE.

VINS ROUGES ET BLANCS, BON ORDINAIRE POUR FAMILLES, VINS FINS. Rue Conti, No. 9.

A dater de ce jour, le soussigné, entrant en liquidation, a l'honneur de prévenir le public, et particulièrement ses connaissances, qu'il vendra aux prix les plus modérés les vins et denrées annoncées, les ayant en grande partie reçus avant le premier décembre.

En même temps il prie les personnes qui lui doivent de vouloir bien solder leur compte. 8fev 1m P. DELAMAR.

AVIS AUX ABONNES DE LA SEMAINE LITTERAIRE

MESSIEURS les abonnés de cette publication à qui il manque des numéros pour l'année 1846, sont priés d'en faire la réclamation d'ici au 10 du courant, époque à laquelle les numéros restant seront renvoyés à New York. VICTOR HEBERT agent, 8fev 149, rue de Chartres.

VINS en débarquement des navires LUBECK, JOSEPH et AUSTERLITZ, de Bordeaux.

100 Barriques Vin rouge Montferrand et St Julien.
72 Barrils Vin blanc Haut-Sauterne.
700 Caisses Vin rouge de 12 bouteilles avec étiquettes et capsules, à vendre par RAYMOND CABUZAC, 30dec 34, rue Vieille Levée.

DIVERS—A vendre par J M CABALLERO, No 32, Vieille Levée.

2,000,000 cigares de la Havane, qualités assorties
100 chaises sucre, 400 sacs café vert,
4 surons indigo Guatemala,
5 balles gomme copale du Mexique,
12 barils tabac de pipe, de Miller & Co.
10 do Cigarettes véritables Havane. 8 fev

A VENDRE D'IMPORTATIONS DIRECTES

150 barriques Marseille (F. Grousset)
100 quarts Malère, 80 do Porto,
900 barriques claret, 50 barils vin blanc,
40 do whiskey rectifié,
20 demi et quarts de pipes Cognac,
400 caisses vin rouge et blanc,
60 caisses liqueurs, 20 do curaçoa
300 paniers anisette, 20 caisses absinthe
400,000 bouchons fins et surfins.
P LONGIS, 116, rue de Royale. 8fev

P LONGIS, 116, rue Royale, offre à vendre pour clore une consignation,

90 barriques vin rouge Marseille,
50 quarts Madère. 8fev

MERINOS—Mérinos français qualité supérieure, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36, rue de Chartres. 8 fev

COUTILS—2 balles coutils, haute nouveauté, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36, rue de Chartres.

GANTS FIL—1 caisse 100 douzaines gants fil écru, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36, rue de Chartres. 8 fev

CHAUSSETTES FIL—1 caisse 100 douzaines chaussettes fil écru et blanc, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36, rue de Chartres. 8 fev

TAPIS DE TABLE—1 paquet 100 tapis de table 4/4 5/4 et 6/4, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36, rue de Chartres. 8 fev

CHEMISES SOIE—30 douzaines chemises soie à bas prix, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36, rue de Chartres. 8 fev

EAU DE VIE en Douane (Alex. Seignette,—8 demi pipe et 7 quarts, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36, rue de Chartres. 8fev

LIQUEURS du pays—250 barils térébenthine double ancienne, E et N. O. Rhum, eau-de-vie, esprits pour et alcools des preuves différentes. A vendre par ROBERTS & HALL, 75, rue des Magasins. 8fev

HUILE DE LIN—50 barils Cincinnati, à vendre par ROBERTS & HALL, 75, rue des Magasins.

GRAND RABAIS!

LES MOUSQUETAIRES De la Reine.

Opéra-Comique en 3 actes. Belle édition de la Semaine littéraire PRIX: 10 cents. En vente chez Vor. HEBERT, 149, rue de Chartres. 6 fev

EAU DE VIE.

12 demi pipes cognac, 4me épreuve, J. J. Dupuy.
12 quarts do do J. Dupuy et Carlson,
5 demi pipes du champagne, Olivier 1825,
16 quarts do do do
3 demi pipes cognac très vieux,
à vendre par DARAN, QUEYROUSE & Co., rue St Louis, Nos 11 & 15. 6fev

160 barils vin blanc Barsac, Sauterne et Haut Sauterne—35 do do vieux Haut Sauterne et Haut Barsac—140 paniers bouteilles vides avec cachet—900 milliers bouchons pointus surfins—350 milliers bouchons non pointus fins, surfins et superfins—25 barils vinaigre de vin blanc—700 damejeannes, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co, rue St Louis, Nos 11 & 15. 6 fev

3000 demi boites sardines de différentes marques—2,800 quarts do do do, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co, rue St Louis, Nos 11 & 15. 6 fev

10 Sacs cacao de Para; 25 do gingembre sec; 25 do graines pour oiseaux, 180 do café de la Havane; 100 balles tabac de la Havane 1,800,000 cigarettes do; 40 barriques vin de Xerez, 50 do vinaigre de vin de Xerez; 10 do noir animal, 1,000 livres amandes amères; 90 boucauts riz de Charleston; 2 pipes genièvre de Hollande, 2 boucauts charbon pulvérisé, à vendre par B VALLS, 26, Commune. 5 fev

Aux Planteurs Sucriers.

CHAUDIERES à sucre en fer forgé, de toutes dimensions utiles et de première qualité, à vendre par WYLIE & EGANA, 52 rue Bienville. 4 fev

40 BALLES DE HOUBLONS; 10 boucauts de riz de la Caroline, à vendre par E. GERARD, 14 Conti. 6 fev

13 CAISSE COTON BLANC 7/8 et 4/4—31 caisse mousseline blanche unie, 2 caisses toile d'Irlande, à vendre par E. GERARD, 14. Conti. 6 fev

CIGARE—Une petite facture Regalia, et à vendre par ROBERTS & HALL, 75, Magasins. 6fev

HUILE d'Olive—75 paniers Nice, à vendre par ROBERTS & HALL, 75, Magasins. 6fev

CAFE—250 sacs de la Havane, fin vert, à vendre par RAYMOND CABUZAC, 34, rue Vieille Levée. 6fev

SUCRE de la Havane, brun et blanc, à vendre par RAYMOND CABUZAC, 34, rue Vieille Levée. 6fev

VINS—250 barriques vin de Marseille Bergasse; 130 do Bethfort; 16 demi-barriques do; 350 paniers huile Plagniol en bouteilles de 24 onces; 180 caisses vin muscat Frontignan; 60 do Lunel; 60 do Santarosa; 12 balles amandes à la dame, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & CO., rue St Louis, Nos 11 & 15. 6fev

EAU DE VIE & GENIEVRE—Cognac en demi pipes, et genièvre des marques de l'ancre et du verre, en pipes, à vendre en magasin, par VANCE & LEPPER, 20jan 24, Bienville.

WHISKEY ECOSSAIS.—En poinçons et en dame jeannes de 5 gallons, à vendre en magasin, par VANCE & LEPPER, 24, Bienville. 29jan

LIQUEURS DU PAYS—Vieux Monongahela et whiskey Bourbon, eau-de-vie de pêche et commune, à vendre en magasin, par VANCE & LEPPER, 24, Bienville. 29jan

GRAINES DE JARDINAGE.

LE soussigné vient de recevoir par le navire Talbot, venant du Havre, Un assortiment de graines de légumes, Un assortiment de graines de fleurs, parmi lesquelles plusieurs espèces d'œillets. 1000 griffes d'asperges de Hollande. LELIEVRE, 210, rue Royale, encoig. de la place St Antoine. 20jan—1m

CAFE Havane—83 sacs café fin vert, en débarquement du brick Jefferson, à vendre par Wm. H SIMMONS, 44, Poydras. 27j

SUCRE Havane—39 caisses sucre blanc, en magasin et à vendre par Wm. H SIMMONS, 44, Poydras. 27j

SUCRE—114 caisses sucre blanc, en débarquement du brick Orléans, venant de la Havane, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 26, Vieille Levée. 27jan

CAFE—291 sacs, en débarquement des navires Mary A. Jones et Tri, venant de la Havane, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 26, Vieille Levée. 27jan

SUCRE—103 caisses sucre blanc, en débarquement du brick Mary A. Jones, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 26, Vieille Levée. 27janv

TABAC—200 balles Vuelta de Abajo et Cuba, pour capes et tripes, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 26, Vieille Levée. 27jan

SUCRE Havane—Blanc, jaune et brun, en magasin, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 26, Vieille Levée. 27jan

CIGARES—Un assortiment, qualités choisies, en vente par LAPEYRE, BARBIER & CO., 66, rue St. Charles. 30jan

[illegible]

AVIS D'ELECTION.

EN vertu d'un writ d'élection à moi adressé par Son Excellence Isaac Johnson, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, les votans qualifiés des trois Municipalités de la ville de la Nouvelle Orléans sont par les présentes notifiés qu'une ELECTION aura lieu vendredi, 12 février 1847, pour nommer deux SENATEURS pour représenter le district composé de cette portion de la paroisse d'Orléans sise sur la rive Est du fleuve Mississipi, pour remplir les vacances laissées dans le Sénat par la démission de Thomas J. Durant et Pierre Soulé; aussi deux REPRESENTANS, un pour représenter le Troisième District représentatif, qui comprend toute cette portion de la seconde Municipalité, à partir du milieu de la rue Julie jusqu'au Canal de la Nouvelle-Orléans, de là le long dudit Canal jusqu'au Lac (partie inférieure) jusqu'à la rue du Canal et s'étendant du Fleuve au Lac, le long de la ligne supérieure de la dite rue du Canal.

Et l'autre pour représenter le cinquième District Représentatif, qui comprend toute cette portion de la première Municipalité du milieu de la rue St. Louis, jusqu'au Chemin de la Métairie, de là le long du dit Chemin jusqu'au Canal de la Nouvelle Orléans et en descendant le milieu de la rue St. Philippe, à partir du Fleuve jusqu'à son intersection avec le bayou St. Jean, et le long du dit Bayou jusqu'à son intersection avec le Chemin de la Métairie et le long du dit Chemin jusqu'à sa rencontre avec la rue St Louis; pour remplir les vacances occasionnées par la démission de Louis St. Martin, représentant le 5me District, et de Thomas B. Eastland, représentant le 3me District.

Les polls seront ouverts dans les lieux suivants fixés par le Conseil Général de la ville de la Nouvelle Orléans, et depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures de l'après-midi, sous la surveillance des commissaires et secrétaires nommés conformément à la loi.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS Conseil Général.

Séance extraordinaire de samedi 30 janvier 1847.

Ordonnance pour établir des bureaux d'élection dans la ville de la Nouvelle-Orléans.

Article premier—Il est ordonné par le Conseil Général de la ville de la Nouvelle Orléans, que les bureaux d'élection suivants, soient et demeurent établis dans la ville de la Nouvelle Orléans, à savoir:

Premier District Représentatif:

Bureau No 1—Pour toute cette partie du premier district représentatif compris entre le fleuve et le milieu de la rue des Magasins, au café de Mathus au coin des rues du Marché et Tchoupitoulas.

Bureau No 2—Pour toute autre partie de ce district situé au delà de la rue des Magasins, au café de Tivelicher, rue des Nayades près du dépôt des chars à cheval au chemin à coulisse de Carrollton.

Deuxième District Représentatif

Bureau No 3—Pour toute cette partie du second district représentatif, compris entre le fleuve et la rue du Camp, au café de Charles Dimond, rue Tchoupitoulas.

Bureau No 4—Pour toute cette partie du district situé au-delà de la rue du Camp, au café de G Griewell, encoignure de la Promenade des Tritons et de la rue Apollon.

Troisième District Représentatif

Bureau No 5—Pour toute cette partie du troisième district représentatif situé entre le fleuve et la rue Saint-Charles, au café de Millet Brother, Arcade de Banks.

Bureau No 6—Pour toute cette partie du dit district, compris entre la rue Saint Charles et le milieu de la rue du Cirque, au café de Jackson, au coin des rues Baronne et Poydras.

Bureau No 7—Pour toute cette partie du dit district situé au-delà de la rue du Cirque, au café de A O'Donnell, encoignure des rues Cirque et Poydras.

Quatrième District Représentatif

Bureau No 8—Pour toute cette partie du quatrième district représentatif, compris entre le fleuve et la rue des Remparts, à l'hôtel de la rue Conti, anciennement hôtel de Richardson.

Bureau No 9—Pour toute cette partie du dit district situé au delà de la rue des Remparts, au café de L Cauran, encoignure Bienville et Treme.

Cinquième District Représentatif

Bureau No 10—Pour toute cette partie du cinquième district représentatif compris entre le fleuve et les rues Remparts, St-Louis et St Pierre, au café de la Ville, encoignure St-Pierre et Chartres.

Bureau No 11—Pour toute cette partie du dit district compris entre le fleuve, les rues Remparts, St Pierre et St-Philippe, au café de Salassi, en face du Théâtre d'Orléans.

Bureau No 12—Pour toute cette partie du district situé au delà de la rue des Remparts, entre St Louis et St Philippe, à la maison de la Pompe, rue du Maine, entre Remparts et St-Claude.

Sixième District Représentatif

Bureau No 13—Pour toute cette partie du sixième district représentatif, compris entre le fleuve et les rues Remparts, St Philippe et Esplanade, au café de Jose Barnes, encoignure Royale et Hôpital.

Bureau No 14—Pour toute cette partie du dit district situé au delà de la rue des Remparts, au Jardin Sans-Souci, encoignure Villere et Chemin du Bayou.

Septième District Représentatif

Bureau No 15—Pour toute cette partie du septième district représentatif, compris entre le fleuve et la rue Claiborne, au café de José Paturzo, encoignure Champs-Elysées et Levée.

Bureau No 16—Pour toute cette partie du dit district situé entre la rue Claiborne et le bayou St Jean, au corps de garde sur la propriété de M Holland, Chemin du Bayou.

Bureau No 17—Pour toute cette partie du dit district situé à Milneburg, lac Pontchartrain, à l'hôtel Washington, à l'extrémité du chemin de fer du lac Pontchartrain.

Huitième District Représentatif

Bureau No 18—Pour toute cette partie du huitième district représentatif, situé entre le fleuve et la rue Casacalvo, au café de Biewerment de Meyer, encoignure Victoire et Enghein.

Bureau No 19—Pour toute cette partie du dit district situé au delà de la rue Casacalvo, à l'hôtel Municipal, encoignure Grands-Hommes et Champs-Elysées.

Neuvième District Représentatif

Bureau No 20—Pour toute cette partie du neuvième district représentatif, compris entre le fleuve, la rue d'Enghein, l'avenue Lafayette et la rue Esplanade, au café du Free-Port, sur la levée, près de la presse à coton d'en bas.

Bureau No 21—Pour toute cette partie du dit district situé au delà de la rue Enghein, au café sur la Levée, sur la propriété de M Treme, près de la Raffinerie.

Article 2—Il est de plus ordonné que cette ordonnance aura pleine force et vigueur aussitôt après sa passation.

(Signé) G CRUZAT Président.
Approuvé 1er février 1847. A D CROSSMAN, Maire.
(Signé)
Pour copie conforme. A MAZUREAU, Secrétaire.

Conseil General.

Séance extraordinaire de lundi, 1er février 1847.

Les personnes dont les noms suivent, ont été nommées à l'unanimité commissaires et secrétaires pour présider l'élection qui aura lieu, en cette ville, de deux Sénateurs et d'un Représentant pour chacun des 3me et 5me districts de cette ville, dans les différents bureaux, savoir:

Bureau	Commissaires	Secrétaires
No 1	W S Stanbury, John Duggan, W C Dyker.	Theo Smith, L A Nicaud.
No 2	H Edwards, G T Rose, P Courcy.	J. M. Connolly, J M Halsey.
No 3	T W Eseex, James Patton, L U Gatennie.	L L Hadley, W H Haywood.
No 4	D S Osborne, George Dermeyer, Sparre, Hae	A Devall, P E Madere.
No 5	J R Crockett, M Cannon, William Flower.	William L Pitts, C H Poumeratt.
No 6	C C Parkill, W C Auld, J Landis.	Hugh Workman, R C Sykes.
No 7	George Patterson, J H Holland, J W Smith.	H Peralta, W Malcolm.
No 8	C T Steward, Richard Richardson, Richard Hagan.	J Q A Hoyt, J P Walden.
No 9	Patrick Shiels, R M Carter, O Byrd.	J B Preau, J T Slingerland.
No 10	P Avegno, James Gasquet, B Van Ostern.	Victor Labatut, Edward Forstall.
No 11	A Dubuc, J E Faures, J L Fabre.	A Arrayo, V Joumaron.
No 12	C Ramos, Z Latour, F Buisson.	E A Michel, H Wiltz.
No 13	A Derbes, J M Wolfe, E Giquel.	V Seré, Th Montreuil.
No 14	Charles Bayon, Ths Théard, C Jumonville, jr.	R P Theard, W C Budd.
No 15	G Plessy, F L Nicomède, P Conrotte.	A Abat, B F Lewis.
No 16	P Macias, Jh T Baudu, J Salomon.	B Casanova, F Coquet.
No 17	S H Page, R H McGill, Y P Erchardt.	H Pensley, L C Bell.
No 18	G Boyer, M Weysham, F Annable.	Thomas Meyers, Th Rouchard.
No 19	C W Robinson, E Hickey, Lange Crais.	P Mailloux, F Newman.
No 20	L Collens, D T Farrar, B F Flanders.	J M Vienne, P F Nogues.
No 21	H Treme, M Andry, T D Farrar.	B Cornu, A Tremé.

Résolu que le Maire soit requis de publier dans l'Abeille, l'Atlas, le Picayune et le Delta, l'ordonnance pour établir des bureaux d'élection dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ainsi que les noms des commissaires et secrétaires nommés pour présider à la prochaine élection.

(Signé) D STICKNEY, Président.
Approuvé 2 février 1847.
(Signé) A D CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme. A MAZUREAU, Secrétaire.

[illegible]

3 fev Shérif de la paroisse d'Orléans

AVIS.

IL est décrété, etc., que les commissaires nommés pour choisir à Bâton Rouge l'emplacement de la Maison d'Etat, et pour en surveiller la construction, sont par les présentes dûment autorisés à annoncer pendant trois mois qu'ils recevront des plans et soumissions pour l'érection de ladite Maison d'Etat, et aussi à choisir le plan qui, dans leur jugement, leur paraîtra le mieux adapté à l'objet de ladite construction. Bien entendu que lesdits commissaires pourront apporter dans les détails audit plan, les modifications qui leur paraîtront nécessaires, afin que dans le même bâtiment qui sera érigé pour le Sénat et la Chambre des Représentants, tous les bureaux et appartemens exigés par l'administration de l'Etat puissent trouver place.

Conformément aux dispositions de l'acte ci-dessus, les commissaires donnent par les présentes, avis qu'ils recevront à la maison d'Etat, en la ville de la Nouvelle Orléans, les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine, à neuf heures du matin, pendant trois mois à dater de la présente publication, de la part des architectes et entrepreneurs, des plans et soumissions pour la construction des édifices ci-dessus désignés.

Signé MAUNSEL WHITE, Chairman. G. COOK, WALTER BRASHEAR. 23jan—90j

AVIS AUX ACTIONNAIRES.

BUREAU DE CIRCULATION.

NOUS soussignés formant le bureau de circulation, en vertu de la seconde section d'un acte intitulé acte pour faire revivre la Charte de différentes banques établies dans la ville de la Nouvelle Orléans, et pour d'autres objets, approuvé le 5 février 1842, invitons les actionnaires de la Banque des Citoyens et de l'Association Consolidée, à se réunir dans le local respectif desdites banques, pour l'Association Consolidée le 20 février prochain, à onze heures A M, et pour la Banque des Citoyens le 1er mars prochain, à onze heures A M.

JOSEPH WALKER, Trésorier d'Etat
CHARLES GAYARRE, Secrétaire d'Etat
Nouvelle-Orléans, 29 janvier 1847. 1 fev—1m

Chemin de fer du golfe du Mexique

DANS le but d'accélérer les travaux et d'ajouter aux moyens de transport du chemin de fer du golfe du Mexique, qui n'est maintenant éloigné du lac Borgne que de quatre milles et en approche rapidement entre les mains des contracteurs, le président et les directeurs de la Compagnie donnent avis, par ces présentes, qu'en vertu des dispositions de la 9me section de la charte, *les livres de souscription au fonds de la compagnie*, seront ouverts le lundi 15me jour de février 1847, de 10 heures du matin à 3 heures de l'après midi, au local de la Compagnie No 70, passage de la Bourse, près la rue Bienville sous l'inspection de MM. Alexandre Gordon, Laurent Millaudon et William Muir; et les livres resteront ainsi ouverts pendant l'espace de vingt jours (les dimanches exceptés, c'est à dire jusqu'au 10 mars prochain inclusivement.

Bureau du chemin de fer du golfe du Mexique, Nouvelle-Orléans, 9 janvier 1847.
M. MURSON, Asst. contrôleur. P. CONREY, Jr. Président. 11janv—jusq10m

Agence de la Cie. d'Assurances Mutuelles du Soleil.

Nouvelle-Orléans, 29 janvier 1847.

LES Certificats (script) des profits de trente deux et demi pour cent, sur les opérations de l'année 1846, sont prêts à être délivrés à ceux qui y ont droit en vertu de la Charte. 29jan L. MATTHEWS, Agent.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

A MAZUREAU, notaire public, a transporté son étude au No 13, rue Royale, entre Conti et Bienville. 19jan

DEMANDE—On demande un barbier, parlant anglais et français.

AUSSI—Un apprenti. S'adresser à l'encoignure des rues Bienville et Chartres. 1 fev

M. MATTON, représentant de plusieurs maisons de fabrique de Lyon, prévient MM les négociants de la Nouvelle Orléans, qu'ils trouveront chez lui un superbe assortiment d'échantillons et qu'il recevra et se chargera d'exécuter les commandes qui lui seront faites, promptement possible toutes les commandes qu'on seront faites.

Les prix seront d'autant plus modérés, que les marchandises offertes par M. Matton sont fabriquées par les maisons qu'il a l'honneur de représenter.

On est sûr de trouver M. Matton, les lundi, mardi, mercredi et jeudi de 10 heures du matin à 1 heure et de 4 heures de l'après midi, rue Bourbon, No 276, entre St Philippe et Dumaine. 1fev

CHAUDIERES A SUCRE.

CHAUDIERES à sucre de qualité supérieure en fer forgé, de 42 à 84 pouces de diamètre, récemment reçues de la fonderie de Novelty, et à vendre par BONNER & SMITH, 22jan—3m 35, rue du Camp.

L. H. RICHARD,

33, rue de la Douane,

OFFRE à vendre les articles suivans, reçus par les navires Talbot et Andelle, du Havre

1 caisse coutil russe pour cordonniers,
1 do lasting fort pour bottines,
5 do coutils nouveaux pour pantalons,
3 do merinos fin pour habits et pantalons,
1 do Eventails,
1 do Gants et mitaines filet,
1 do Ombrelles,
1 do cachemirette noire, article nouveau pour tailleurs,
1 do écharpes nouvelles en barège et gaz.

Tous ces articles seront vendus au plus bas prix. 1 fev

UNE famille française composée du père, la mère et une fille âgée de 21 ans, (pouvant donner de bonnes références) désireraient se placer à la ville ou à la campagne pour enseigner le français, l'anglais, la musique et tous les ouvrages à l'aiguille soit dans une même famille ou la même paroisse. S'adresser chez M. Lelièvre, libraire, No 114 Royale et St. Anne. 5jan—15

F. T. BOURNOS, Chirurgien-Dentiste, rue Conti, No. 93. Tient son cabinet ouvert de 9 du matin jusqu'aux heures du soir. 17 mars

EN DEBARQUEMENT.

9 Caisses de toile d'Irlande,
6 Balles toile à drap,
6 Caisses de Bretagne,
5 Balles serviettes fil, raies bleues et rouges,
4 Caisses nappes damassées en coton,
3 Caisses mousselines blanches à carreaux,
12 do brocs de satinées,
3 [illegible] pour le de Paris,
[illegible]
6 do cot de Farguharson,

A vendre par DUNCAN KENNEDY, 2janv Toulouse 32

VICTOR ROUMAGE, ayant entièrement abandonné le commerce d'importations se livre exclusivement aux agences, et à tous autres commissions, et pourra se charger de la vente de toutes propriétés, les entreprises abattues ou commissions de toute sorte seront à bas prix. Rue St-Louis. Nouvelle-Orléans, le 19 janvier 1847. 19jan

AVIS—Le soussigné, ayant établi une agence, se chargera de la gestion de biens meubles pour compte de propriétaires absents ou non résidents, et acceptera à cet effet sa procuration. A. MICHOUD, 1dec—1an Bureau coin Ursulines et Levée

LES soussignés venant de recevoir par le navire Auburn, de New-York, un assortiment de machines en fonte, de Rogers, tant pour bois que pour charbon, invitent le public à venir les examiner.

Ces cuisines ont l'immense avantage, outre celui d'une prompte cuisson, avec très peu de combustible, de chauffer autant d'eau que l'on peut en contenir dans la cuisine, 3 à 40 gallons dans chaque place de manière à recevoir l'eau des WATER WORKS et la chauffer à mesure que l'on en retire.

Les planteurs tenant maison, sont invités à venir en examiner une, toute montée en leur magasin et se convaincre de la supériorité de ces cuisines sur tout ce qui a été introduit de ce genre dans le pays, tant en fait d'économie que de commodité. 8 MASPEREAU & Co. 16 jan—1m Rue Condé, No 20

Aux planteurs et capitaines de navires et bateaux à vapeur.

FORGES PORTATIVES.

LES soussignés, agents de la manufacture, viennent de recevoir quelques unes de ces forges et invitent les planteurs et les capitaines de navires et bateaux à vapeur à venir les examiner.

Ces forges sont recommandables par leur solidité et leur commodité en ce qu'elles sont toutes en fer et contiennent dans leur corps le soufflet servant à alimenter le feu, et ne prennent pas plus de trois pieds de diamètre d'espace, chez 8 MASPEREAU & Co. 16 jan—1m Rue Condé, No 20

Thom C. GODIN, relieur,

rue de Chartres, 131.

ABONNEMENT au Feuilletoniste, par an $6 00
à l'Echo des Feuilletons,
au Livre des Familles,
au Magasin Pittoresque, 3 00
au Moniteur de la Mode, pour 6 mois 5 00
au Cabinet de Lecture, pour un mois 1 00

EN VENTE.

Les Mousquetaires de la Reine, opéra, édition ordinaire, 10
Ditto édition de Paris 40
Atelier de Reliure en tout genre. 27j

LIBRAIRIE DE V. HEBERT,

149, rue de Chartres

En vente à cette librairie, le tome 2me de L'HISTOIRE DE LA LOUISIANE, Par CH. GAYARRE.

Il reste encore à vendre quelques exemplaires du 1er volume. 22jan

CANDIDE,

Joaillier-Bijoutier,

No 45, rue Conti, encoignure Chartres

MONTE le diamant, fabrique toute espèce de joaillerie et bijouterie. Fait des achats d'or d'argent et de diamants. 11jan 60t

CAFE—Fin vert Havane, à vendre par J M CABALLERO, 32, Vieille Levée. 30jan

INDIGO—Guatemala, en magasin, à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée. 30jan

GRAINES de jardinage, ferme, et parterre récolte de l'année 1846. Graines fraîches, grande variété, pour le printemps toutes garanties, W. DINN, 11 Commune. 26 jan

SUCRE Havane—277 caisses blanc, jaune et brun à vendre par L. CANTIN

OMBRELLES A LA DERNIERE MODE. Un assortiment d'ombrelles, nouveau genre, reçues par le navire Nicolas Cezard et à vendre à bas prix, par D. B. MACARTY, 238, rue Bourbon. 28 jan

CHAPEAUX, CASQUETTES—200 caisses contenant un assortiment complet de chapeaux de soie, castor, feutre, &c. à bas prix. FROST & Co. 10, Magasins. 28jan

CASQUETTES TOILE CIREE—5 caisses pour bateau; 1 do do soie cirée reçues par le navire Wabash, à vendre par JOHN BELLOW Jr. 9 Canal. 5 dec

CASQUETTES DE PEAU DE RAT MUSQUE, veau marin et loutre, par caisses ou douzaines, un superbe assortiment à vendre par JOHN BELLOW Jr. 9 Canal. 16 déc

BOTTES, SOULIERS, BRODEQUINS—100 caisses en débarquement du navire Kentucky, à vendre par R G HOBBS, 12, Douane. 6 fev

VOITURES.

LE soussigné reçoit en ce moment, nombre de voitures élégantes, dans le style le plus moderne—Calèches, Barouches, Cabriolets, Buggys, Wagons [illegible], qu'il offre en vente à des prix réduits. Les personnes qui désireraient acheter sont priées de venir visiter les voitures avant de faire leur achat ailleurs. A. K. CRANE, 22, St Charles, en face du Commercial Exchange. 26 jan—6m

Avis aux Tailleurs.

☞ L'attention des Tailleurs est particulièrement appelée à la vente qui aura lieu aujourd'hui, à dix heures, au magasin d'encan de F H Petitpain, d'un bel assortiment de Draps d'été et coutils français.

Vente par catalogue de marchandises sèches.

☞ L'attention des acheteurs est appelée sur la grande vente de marchandises sèches, qui aura lieu aujourd'hui 9 février, à 10 heures, au magasin d'encan de F. H. Petitpain, No 136, rue de Chartres.

Les amis et connaissances de feue dame GERARD DE MONTAGNAC, et ceux de sa famille, sont priés d'assister à son service funèbre, qui aura lieu mercredi 10 courant, à la Cathédrale St-Louis, à 8 heures du matin.

DEPART DES NAVIRES A VAPEUR DE L'ATLANTIQUE.

Sarah Sands	Janv. 1e	de Liverpool	à New York
Cambria	Fev. 4	do	à Boston
Un vapeur neuf	Mars 1	do	à New York
Hibernia	Mars 4	do	à Boston

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS

Lundi soir, 8 février 1847.

COTON.—Le marché est encore incertain. Les ventes ont été d'environ 6,000 balles à des prix tout à fait irréguliers. Cependant la hausse prononcée du fret a opéré une baisse dans les prix, le good middling s'étant vendu de 10 ¾ @ 11 cts.

SUCRE.—Les ventes ont été d'environ 700 boucauts; les prix n'ont pas varié.—Mélasse, près de 800 barils se sont vendus de 27 @ 27 ½ c. le gallon.

FARINE.—Le marché paraît languir; les prix ont déjà subi une baisse marquée. Les ventes ont été d'environ 6,000 barils: mais les opérations, ouvertes à $6 25, se sont fermées le soir à $5 87 ½ le baril.

MAIS.—La demande est très active. Les ventes ont été de 30,000 boisseaux, de $1 @ $1 03 le boisseau. Quelques détenteurs se tiennent encore à $1 05, s'appuyant sur ce fait que le stock en première mains est peu considérable.

CHANGE.—Sterling, de 104 ¾ @ 105 ¼, francs, de 5 40 @ 5 47 ½. Sur New-York, à 60 jours, de 2 @ 2 ¼ pour cent d'escompte; à vue, de ¾ @ ½ pour cent d'escompte.

FRET.—Le coton pour Liverpool, se prend à ⅜d. la farine à 7 sch; le maïs, à 21d. Un navire, pour le Nord d'Europe a été frété à $1 50 pour la farine et $1 ½ pour le coton.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPEDIES.

Navire Colin Campbell, Campbell, pour Liverpool.
Barque Swanona, Shinn, pour Baltimore.
Brick ang Penguin, Vesey, pour les Barbades.
Ann Still, Redmond, pour Tampico.
Boston, Torrey, pour New-York.
Goelette Louisa Antoinette, Blake, Brazos Santiago.
ang Elia, Pearsman, Kingston, Ja.
Santa Rosa, Read, pour Apalachicola.

ARRIVES

Navire St-Lawrence, Hagerdon, de Liverpool.
Brick Kedron, Carney, de New York.
Adolphus, Noyes, de St Thomas.
Uncas, Williams, de la Havane.
Goelette Atlantic, Yates, de St-Thomas.
D Moss, Rowe, de Pensacola.
Heroine, Campbell, de Porto Cabello.
August, —, Brazos Santiago.
Marmion, West, d'Apalachicola.
Steamer Princess, Leathers, de Grand Gulf.
Peytona, Shallcross, de Louisville.
Concordia, Pease, de Vicksburg.
Rainbow, Seibert, de Bayou Sara.
St-Landry, Dugas, de Louisville.
Bulletin, Church, de Memphis.
St-Mary, Muggah, de la Nouvelle-Ibérie.
Klamichi, Irwin, du Bayou Grosse Tête.
Archer, Dalferes, de Pistle Mills.

Au bas du fleuve et remontant.

Un navire, une barque, deux bricks et goelettes [illegible]

BOTTES FORTES—100 caisses à vendre par FROST & Co, 10, Magasins. 28jan